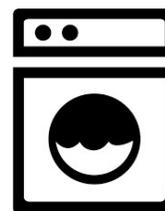


## L'INDEMNITE DE BLANCHISSAGE



- L'indemnité, non soumise à cotisation, compense une partie des frais que le salarié est amené à engager pour le blanchissage de ses vêtements de travail. (Usure machine, lessive, eau et électricité).
- Montant, modalités de calcul et de versement :
  - 7,50€ nets par mois.
  - L'indemnité est calculée en fonction du nombre de jours de présence sur le mois par rapport au nombre de jours théoriquement travaillés (jours ouvrés)
- Exemples :
  - 22 jours travaillés dans le mois.  
 $22 \times 0,341\text{€} = 7,50\text{€}$
  - 20 jours travaillés dans le mois.  
 $20 \times 0,341\text{€} = 6,82\text{€}$
  - 10 jours travaillés dans le mois.  
 $10 \times 0,341\text{€} = 3,41\text{€}$